

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2014

Publication : 19/09/2014

Pour le Président du Conseil Général et
par délégation Ludovic LIONS Chef du
Service Administratif de l'Assemblée



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2014-8-2-13

Séance du vendredi 12 septembre 2014

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-2-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif pour les interventions du Département en faveur du Tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention de 10 000 € à la ville de MULHOUSE pour l'organisation du Festival Automobile 2014 ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté